Nations Unies ESCAP/81/31

Conseil économique et social

Distr. générale
17 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 5 g) de l'ordre du jour provisoire*
Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Note verbale datée du 13 février 2025, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade du Népal à Bangkok

L'Ambassade du Népal à Bangkok présente ses compliments au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et a l'honneur de lui transmettre le résumé de la présidence (voir annexe) de la Consultation régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Bangkok et en ligne les 17 et 18 décembre 2024 dans le contexte des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

L'Ambassade du Népal demande que le résumé de la présidence soit porté à l'attention de la Commission à sa quatre-vingt-unième session, au titre du point 5 g) de l'ordre du jour provisoire.

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

Annexe à la note verbale datée du 13 février 2025 adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade du Népal à Bangkok

Résumé de la présidence de la Consultation régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique

1. Dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025, et en application de la résolution 78/271 de l'Assemblée générale, les commissions régionales ont été invitées à organiser des consultations régionales avec leurs États membres et les parties prenantes concernées. En conséquence, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé la Consultation régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenue à Bangkok et en ligne les 17 et 18 décembre 2024. L'organisation de la Consultation régionale a bénéficié du soutien de la CNUCED, de la Banque asiatique de développement (BAsD) et de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

2. La Consultation régionale avait pour objectif d'examiner quatre domaines du financement du développement du point de vue de l'Asie et du Pacifique, à savoir : a) le renforcement de la mobilisation des ressources publiques nationales ; b) l'accélération de la mobilisation des financements et des investissements privés nationaux et internationaux afin d'atteindre les objectifs de développement durable ; c) la recherche de solutions aux problèmes de soutenabilité de la dette publique et d) la recherche de solutions aux questions nouvelles et émergentes.

3. La Secrétaire exécutive de la CESAP et la Secrétaire générale de la CNUCED ont prononcé des allocutions liminaires. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des finances du Népal, M. Bishnu Prasad Paudel, a prononcé un discours en sa qualité de Président de la Consultation régionale. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Secrétaire exécutive de la CESAP et le Président ont prononcé un discours de clôture.

4. D'autres intervenants de haut niveau se sont exprimés : M. Biman Chand Prasad, Vice-Premier Ministre et Ministre des finances des Fidji ; M. Ali Haidar Ahmed, Ministre du logement, des terres et de l'urbanisation des Maldives ; M. Lyonpo Lekey Dorji, Ministre des finances du Bhoutan ; M. Ahsan Iqbal, Ministre de la planification, du développement et des initiatives spéciales du Pakistan (par message vidéo) ; M. Byadran Lkhagvasuren, Gouverneur de la Banque de Mongolie ; M. Nandalal Weerasinghe, Gouverneur de la Banque centrale de Sri Lanka (en ligne) ; M. Yingming Yang, Vice-Président de la Banque asiatique de développement et M. Rodrigo Salvado, Directeur général du Département des partenariats opérationnels de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

5. Des représentant(e)s de gouvernements, d'organisations internationales, d'organisations du système des Nations Unies et d'organisations de la société civile, ainsi que d'éminents experts ont participé à la Consultation régionale.

6. Les principaux messages issus de la Consultation régionale figurent dans le présent résumé de la présidence, lequel sera communiqué aux cofacilitateurs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du

développement comme perspectives de l'Asie et du Pacifique et présenté à la CESAP à sa quatre-vingt-unième session, qui se tiendra à Bangkok du 21 au 25 avril 2025.

I. Résumé des principales mesures et solutions possibles

A. L'avenir du financement du développement en Asie et dans le Pacifique

7. Les participantes et les participants ont déclaré que les pays en développement se heurtaient à des difficultés multiples et interdépendantes, notamment l'incertitude économique et politique, l'augmentation des inégalités, les effets des changements climatiques, le surendettement, les questions liées au développement des technologies numériques et l'inégalité entre les femmes et les hommes. Ces difficultés avaient entrainé une augmentation des dépenses publiques et une baisse des recettes, ce qui avait creusé le déficit de financement et freiné les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le surendettement, en particulier, était un problème qu'il fallait aborder de toute urgence, car de nombreux pays allouaient davantage de ressources publiques au service de la dette qu'à des secteurs essentiels tels que la santé et l'éducation. Les participant(e)s ont estimé qu'il était impératif de trouver des mesures et des initiatives à même d'apporter une solution à ces défis afin que des financements suffisants soient alloués au développement durable en Asie et dans le Pacifique.

8. Les participantes et les participants ont souligné qu'il était crucial d'engager une réforme fiscale afin de mobiliser davantage de ressources publiques et que, pour ce faire, il fallait recourir à des stratégies et des plateformes pilotées au niveau national. La réforme fiscale devait viser en priorité à améliorer la collecte des impôts, notamment en passant à une administration fiscale dématérialisée ; à assurer l'efficacité et l'efficience des dépenses budgétaires et à renforcer la gestion budgétaire. Les participant(e)s ont souligné également qu'il était important de diversifier et de renforcer les recettes publiques en appliquant un impôt progressif sur les revenus, la propriété et la fortune. Ils (elles) ont noté qu'il était nécessaire de prendre en compte les questions de genre et de climat dans les réformes fiscales et d'aligner la budgétisation sur les objectifs de développement durable afin d'assurer une meilleure transparence. Certain(e)s participant(e)s ont souligné qu'il fallait s'appuyer sur les activités que menait l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un résultat fondé sur le consensus qui renforce la coopération internationale en vue de l'élaboration d'un système fiscal harmonisé à l'échelle mondiale, ce qui empêcherait la course au moins-disant fiscal et permettrait de s'attaquer au problème des flux financiers illicites qui réduisent les recettes fiscales nationales.

9. Les participantes et les participants se sont dits préoccupés par le fait que le potentiel du financement privé à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable restait largement inexploité. À cet égard, il était essentiel de prendre des mesures telles que la mise en place de conditions favorables aux activités économiques, le renforcement de la réglementation financière, la consolidation des marchés bancaires et financiers et la promotion de partenariats public-privé solides. Les mécanismes de réduction du risque et les solutions de financement mixte étaient aussi d'excellents moyens d'attirer les investissements privés dans des secteurs économiques clefs. L'accent a également été mis sur la nécessité d'intensifier les efforts de normalisation des produits financiers novateurs afin d'améliorer la reproductibilité et la mise en commun des capitaux issus du financement mixte. Les participant(e)s ont noté le rôle des instruments novateurs, tels que les obligations vertes et les prêts liés

à la durabilité, qui pouvaient attirer davantage de financements privés. Malgré des progrès notables, l'accès à un financement abordable provenant du secteur privé restait très difficile, notamment pour les femmes, les groupes marginalisés et les microentreprises et petites et moyennes entreprises, d'où l'importance d'accorder une attention particulière à ce problème.

10. Les participantes et les participants ont demandé que l'architecture financière internationale soit réformée afin que les pays en développement, en particulier ceux qui se trouvaient dans des situations relativement vulnérables, bénéficient d'un accès équitable et inclusif aux ressources financières. À cet égard, ils (elles) ont insisté sur la nécessité d'améliorer et d'élargir l'accès au financement à des conditions concessionnelles, en particulier pour les pays en situation de vulnérabilité. La possibilité de recourir à un appui au budget comme moyen d'accroître le financement en faveur des pays en développement a également été envisagée. Il a été observé que, si l'aide publique au développement restait une source de financement essentielle pour les pays en développement, le cercle des donateurs officiels ne s'était pas agrandi, reflétant l'état de l'économie mondiale, tandis que certains pays donateurs historiques continuaient de ne pas respecter les engagements qu'ils avaient pris. Des appels urgents ont été lancés à la communauté internationale afin qu'elle s'engage à financer davantage la lutte contre les changements climatiques, en particulier en faveur des petits États insulaires en développement et des pays vulnérables aux changements climatiques. Plusieurs participant(e)s ont noté qu'il était également nécessaire de simplifier l'accès au financement de l'action climatique et d'aligner ce financement sur les priorités nationales. De nombreux(ses) participant(e)s ont appelé à des réformes des banques multilatérales de développement afin d'augmenter les financements, d'attirer les financements privés, d'étendre les financements à des conditions concessionnelles, de réduire les coûts d'emprunt et d'adapter les financements aux besoins de développement locaux. Certains pays ont souligné la nécessité d'éviter de fragmenter ou de dupliquer davantage les services en créant de nouveaux mécanismes d'appui ou de financement de l'investissement.

11. Les participantes et les participants ont souligné que la communauté internationale du développement devait s'attaquer de toute urgence aux problèmes de soutenabilité de la dette publique des pays en développement. Ils (elles) ont noté qu'il était impératif de renforcer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des 20, de réformer les mécanismes d'allégement de la dette et d'utiliser des modes de financement novateurs, tels que les obligations souveraines indexées. Il était également nécessaire que les pays emprunteurs et les créanciers améliorent la communication, la collecte et le rapprochement des données afin d'accroître la transparence de la dette. Les participant(e)s ont noté que, si elles étaient prises ensemble, ces mesures contribueraient à atténuer les vulnérabilités financières à long terme des pays en développement et à assurer une reprise durable.

B. Renforcement des ressources publiques nationales

12. Dans son exposé, un représentant du secrétariat a indiqué que la rationalisation des structures fiscales et des taux d'imposition, le renforcement de l'administration fiscale et la réduction des exonérations coûteuses avaient largement contribué à la réussite des activités de mobilisation des recettes publiques dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique. Il a souligné qu'une approche globale de l'augmentation des recettes fiscales à long terme résultant de progrès socioéconomiques et d'une amélioration de la gouvernance publique à grande échelle était nécessaire pour compenser les

rendements, par ailleurs décroissants, d'un effort fiscal plus important. Les gouvernements ont été invités à étudier le potentiel sous-exploité de l'impôt sur le revenu et sur la fortune et demandé que les pays en développement soient représentés et participent sur un pied d'égalité à la coopération internationale en matière fiscale afin de mettre en place un régime fiscal international plus équitable et plus efficace.

13. Lors d'une conversation entre experts, les intervenantes et les intervenants ont noté les progrès encourageants réalisés dans l'échange de données fiscales, lequel était essentiel pour réduire la fraude et l'évasion fiscales et lutter contre les flux financiers illicites. Ils (elles) ont également noté que la mobilisation des contribuables s'améliorait lorsque les administrations fiscales les associaient à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, ce qui favorisait le civisme fiscal. Avec le temps, la dématérialisation de l'administration fiscale s'était avérée avantageuse sur le plan financier, malgré des coûts initiaux élevés, car elle avait permis de renforcer l'application de la législation fiscale, d'améliorer le taux de collecte et le respect du principe de responsabilité. Les intervenant(e)s ont souligné qu'il était important de renforcer les connaissances, l'expertise et les capacités en matière de politique intérieure afin de se préparer aux évolutions fiscales extérieures et de s'engager efficacement dans la coopération fiscale transfrontalière. Ils (elles) ont souligné également qu'il fallait établir un équilibre prudent entre les demandes concurrentes et les stratégies budgétaires adaptatives en vue de poursuivre des objectifs à long terme en matière de développement et de budget.

14. Les participantes et les participants ont reconnu le rôle essentiel de la mobilisation des ressources nationales, étant donné que les flux financiers internationaux vers les pays en développement restaient limités. Les cadres de financement nationaux intégrés et pilotés par les pays étaient la pierre angulaire de réformes nationales ambitieuses visant à élargir la marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement dans les objectifs de développement durable. Les participant(e)s ont noté que les activités visant à renforcer les politiques nationales et les capacités institutionnelles serviraient de catalyseur pour mobiliser le financement du développement à partir d'un éventail plus large de sources. Ils (elles) ont souligné que les gouvernements devraient s'efforcer de mettre en place un système fiscal simple, efficace et équitable qui rassure et mette en confiance les entreprises et les ménages.

15. Les participantes et les participants ont souligné qu'il importait d'élargir l'assiette fiscale au moyen de réformes, de réduire les exonérations et les exceptions et d'améliorer l'observance fiscale. Pour ce faire, il fallait une administration fiscale efficace, efficiente et transparente, et la dématérialisation de l'administration fiscale serait un moyen essentiel d'y parvenir. Les participant(e)s ont noté que la modernisation de l'administration fiscale – par exemple, grâce à la facturation électronique et à la déclaration en ligne, aux systèmes automatisés de collecte et de gestion des recettes et au traitement et à l'analyse des données numérisées – pourrait simplifier les procédures et réduire considérablement les coûts de mise en conformité, améliorer la transparence, contribuer à la lutte contre la corruption, renforcer le contrôle fiscal et la vérification des documents et débloquer des recettes supplémentaires en permettant aux autorités fiscales d'exploiter des sources de recettes sous-utilisées.

16. Les participantes et les participants ont demandé à ce que les autorités fiscales et les fonctionnaires des pays en développement bénéficient d'activités de renforcement des capacités et d'une assistance technique afin qu'ils acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre efficacement les réformes et les politiques fiscales nationales,

répondre aux nouvelles évolutions des normes et des systèmes fiscaux internationaux et contribuer de manière proactive au dialogue et à la coopération en matière fiscale au niveau international.

17. Les participantes et les participants ont souligné l'importance de la coopération internationale et régionale en matière fiscale afin d'avoir un système d'imposition efficace à l'heure de l'économie numérique, de lutter contre les flux financiers illicites et la détermination des prix de transfert, d'établir des normes fiscales mondiales équitables et d'utiliser les ressources fiscales de manière efficace et en accord avec les activités menées en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Les participant(e)s ont reconnu qu'une plus grande transparence fiscale, notamment au moyen d'une coopération efficace, pouvait contribuer à la réalisation des objectifs, en particulier pour les pays en développement, lesquels manquaient d'informations sur les opérations et les transactions transfrontières des entreprises multinationales. Certain(e)s participant(e)s ont également salué les progrès réalisés en vue de parvenir à une solution multilatérale à deux piliers pour taxer l'économie numérisée et mondialisée et élaborer une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, en vue de garantir une taxation plus équitable et plus efficace des entreprises multinationales et des services transfrontaliers. Les participant(e)s ont souligné l'importance de la coopération en matière fiscale afin de faciliter l'échange de connaissances, qui permettaient aux pays d'apprendre les uns des autres, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Certain(e)s ont toutefois noté que l'approche actuelle n'exploitait pas les atouts comparatifs du système des Nations Unies et ne donnait pas la priorité à la prise de décision consensuelle nécessaire à une coopération fiscale internationale inclusive et durable.

18. Les participantes et les participants ont noté qu'il était nécessaire de s'appuyer sur les réalisations des processus existants de coopération fiscale et de réforme fiscale internationale, tout en respectant la division du travail entre les différentes plateformes et les différents processus en fonction de leurs atouts comparatifs, en tenant compte des limites et des garanties existantes et en évitant la duplication des activités. Dans cet ordre d'idées, un(e) participant(e) a souligné le rôle du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement dans la facilitation du dialogue sur l'utilisation efficace du financement du développement. Certain(e)s participant(e)s ont également relevé les difficultés liées à l'introduction d'une fiscalité progressive dans les pays en développement et souligné que certaines des réformes nécessaires risquaient de peser sur la croissance économique et d'accroître les pressions inflationnistes.

19. Les participantes et les participants ont reconnu que les dépenses publiques et les réformes budgétaires étaient importantes pour assurer la discipline financière, l'allocation efficace des ressources et la transparence. Ils (elles) ont insisté sur l'importance d'une utilisation efficace et efficiente du financement du développement. Des mesures telles que des cadres budgétaires et des mécanismes de responsabilité clairs, une gestion fiscale centralisée et un suivi budgétaire en temps réel pouvaient améliorer de manière significative la gouvernance et la responsabilité budgétaires et permettre une allocation des ressources productives. Les participant(e)s ont préconisé de donner la priorité aux dépenses publiques dans des secteurs essentiels tels que les services de santé, l'éducation et la protection sociale, ce qui contribuerait à instaurer la confiance, à améliorer le respect des obligations fiscales et à encourager les travailleurs informels à rejoindre l'économie formelle, créant ainsi un cercle vertueux entre la mobilisation des ressources et l'amélioration des services publics.

20. Les représentantes et représentants de la société civile ont insisté sur la nécessité de prévenir la manipulation des prix commerciaux et les transferts de bénéfices, de mettre un terme aux flux financiers illicites, de défendre la justice fiscale, d'envisager des systèmes fiscaux progressifs et tenant compte des questions de genre, de taxer efficacement les entreprises numériques, de supprimer les mesures d'incitation fiscale coûteuses et d'inverser les politiques fiscales régressives, notamment par la mise en place de l'impôt sur la fortune et l'adoption d'un taux minimum d'imposition sur les sociétés de 25 %. Ils (elles) ont noté également que les accords commerciaux relatifs aux armes et au matériel militaire, à l'extraction de ressources naturelles et aux chaînes d'approvisionnement mondiales devraient inclure des dispositions relatives à la responsabilité et être soumis à la participation du public.

C. Accélération de la mobilisation des financements et des investissements privés nationaux et internationaux afin d'atteindre les objectifs de développement durable

21. Une représentante du secrétariat a fait un exposé sur la nécessité de renforcer les règlements financiers durables, de développer et de consolider les marchés bancaires et financiers nationaux et de veiller à ce que les questions de durabilité y soient davantage prises en compte, ainsi que de garantir que davantage de financements à des conditions favorables et d'origine privée soient dirigés vers les pays en développement et les secteurs et les projets qui rencontraient le plus de difficultés. Elle a noté qu'il restait encore beaucoup à faire pour promouvoir l'utilisation de l'investissement étranger direct afin de financer l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Au cours d'une conversation entre experts, les intervenantes et les intervenants ont mis l'accent sur l'importance de la transparence, de l'élaboration cohérente des politiques et de la répartition appropriée des risques. Ils (elles) ont également souligné que des mécanismes de financement novateurs étaient nécessaires, comme le financement mixte, l'amélioration des termes du crédit (par exemple les garanties) et l'assurance contre les risques politiques permettant de réduire les risques liés aux projets. Ils (elles) ont insisté sur l'importance qu'il y avait de développer les marchés obligataires internationaux afin de fournir des financements diversifiés à long terme.

23. Les participantes et les participants ont fait part de leurs expériences concernant l'émission d'obligations thématiques et la taxonomie verte et mis l'accent sur le potentiel des mécanismes de financement novateurs, comme la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature. Ils (elles) ont souligné l'avantage potentiel des réformes bancaires et des réformes des marchés de capitaux pour attirer des investissements à long terme et le rôle des organismes nationaux de réglementation financière dans l'orientation des réformes du secteur financier. Il a également été noté qu'il importait de renforcer l'accès aux services bancaires, qui étaient essentiels à la résilience économique, la croissance et l'inclusion financière, ainsi que de réduire le coût des envois de fonds.

24. Les participantes et les participants ont mis l'accent sur le rôle catalytique du financement à des conditions favorables, de l'assistance technique, des instruments de financement mixte et de l'aide publique au développement dans la mobilisation du financement privé, en particulier pour les pays vulnérables aux changements climatiques, compte tenu des effets disproportionnés qu'ils subissaient. Les participant(e)s ont souhaité que les institutions financières internationales donnent la priorité au financement à des

conditions favorables et aux subventions plutôt qu'aux prêts afin de garantir que les financements restent abordables et accessibles pour les pays les moins avancés et les pays vulnérables aux changements climatiques.

25. Les participantes et les participants ont noté que le financement privé devait être strictement aligné sur les stratégies et les priorités nationales et adapté aux besoins et aux problèmes particuliers de chaque pays. À cet égard, des politiques soutenant la bonne gouvernance, l'état de droit, le principe de responsabilité, l'appropriation des programmes par les pays et la transparence ont été présentées. Les participant(e)s ont fait observer que les incitations fiscales aidaient également à rediriger les capitaux vers les initiatives de durabilité. Ils (elles) ont souligné que pour attirer les investissements centrés sur les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de l'énergie renouvelable et des infrastructures, il était crucial de renforcer les cadres réglementaires, la cohérence des politiques et les systèmes financiers nationaux. Ils (elles) ont également estimé que la publication d'informations sur la durabilité était essentielle dans la mesure où elle contribuait à instaurer la confiance et à aligner les stratégies commerciales du secteur privé sur les objectifs.

26. Les participantes et les participants ont fait remarquer que le renforcement des capacités et l'assistance technique étaient essentiels pour les décideurs et le secteur privé. Ces deux éléments permettaient de mobiliser efficacement les investissements, d'améliorer la mise en œuvre des politiques et de faciliter leur harmonisation avec les normes internationales. Les participant(e)s ont également estimé que le renforcement des capacités était important pour promouvoir la résilience institutionnelle, surmonter les difficultés liées à la communication de l'information et aider à l'élaboration des projets alignés sur les objectifs de développement durable. Ils (elles) ont souligné qu'il fallait répondre au déclin des opérations par correspondants bancaires, qui étaient essentielles à la résilience économique, à la croissance et à l'inclusion financière.

27. Les participantes et les participants ont pris note de l'importance et de la valeur de la coopération régionale. Des cadres régionaux, comme le mécanisme catalytique de financement vert de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les normes de l'ASEAN relatives aux obligations vertes, ont été présentés comme des exemples de mécanismes efficaces de réduction des risques des investissements et de mobilisation de financements privés. Les participant(e)s ont noté que la collaboration entre les pays pouvait contribuer à harmoniser les politiques financières, à soutenir l'interopérabilité des règlements financiers, à améliorer l'intégration des marchés et à lever les obstacles à l'investissement, en particulier dans les secteurs les plus indiqués pour faire des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, tout en reconnaissant que les juridictions et les mandats des organes de régulation financière variaient d'un pays à l'autre.

28. Les participantes et les participants ont mentionné qu'il importait de mettre en place des listes de projets pouvant être financés et de tirer parti des mécanismes de financements novateurs, notamment des produits de financement mixte.

29. Les représentantes et les représentants de la société civile ont indiqué qu'il serait important de créer un dispositif dirigé par l'ONU pour examiner et évaluer les effets des partenariats public-privé et des autres instruments de financement privé. Cette démarche était en phase avec leurs appels en faveur d'un nouveau contrat social axé sur six domaines clefs : des emplois décents et respectueux du climat dans le contexte des transitions justes ; des droits pour

tous les travailleurs ; un salaire décent et une rémunération égale pour un travail de valeur égale ; une protection sociale universelle, notamment contre les effets des catastrophes d'origine climatique ; l'égalité et la non-discrimination ; l'inclusion.

D. Recherche de solutions aux problèmes de soutenabilité de la dette publique

30. Un représentant du secrétariat a fait un exposé soulignant l'importance cruciale qu'il y avait pour les pays en développement d'utiliser de manière productive les fonds empruntés et d'assurer une gestion efficace de la dette publique afin de tirer parti du financement de la dette de manière efficiente sans compromettre la viabilité budgétaire. Il a appelé la communauté internationale à augmenter les transferts de développement ex ante pour soutenir le renforcement budgétaire et entreprendre des réformes afin d'aider les pays en développement à éviter de tomber dans le surendettement ou d'avoir besoin d'un allégement de la dette ex post potentiellement compliqué et douloureux. Pour les pays qui étaient déjà en situation de surendettement, il a été indiqué qu'il existait différentes sources de surendettement, chacune nécessitant un traitement différent. En outre, il a été suggéré que la communauté internationale s'appuie sur les progrès réalisés récemment et adopte une approche pragmatique de la restructuration de la dette souveraine.

31. Au cours d'une conversation entre experts, les intervenantes et les intervenants se sont penchés sur les difficultés posées à l'action collective et le manque de coordination entre les créanciers et les pays débiteurs et ont mis en avant l'importance des initiatives ambitieuses et rapides d'allégement de la dette mobilisant les créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés. En ce qui concerne la soutenabilité de la dette publique, les intervenant(e)s ont indiqué que la dette publique devait être investie dans des activités productives qui généraient des taux de croissance économique supérieurs au coût de la dette. Les évaluations de la dette publique devaient également inclure l'analyse des effets des changements climatiques, ainsi que la réévaluation des politiques budgétaires afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et de la viabilité économique à long terme.

32. Les participantes et les participants ont noté que la dette publique servait d'instrument puissant à la croissance économique et souligné l'importance d'une allocation productive de la dette publique pour les investissements dans les objectifs de développement durable et l'action climatique. De nombreux(ses) participant(e)s ont insisté sur la nécessité des dépenses dans des secteurs prioritaires, comme les dépenses sociales, les infrastructures publiques, les soins de santé, les infrastructures numériques et l'adaptation aux changements climatiques. Certain(e)s participant(e)s ont demandé que soit envisagée l'émission de droits de tirage spéciaux supplémentaires afin de renforcer le filet de sécurité financier mondial et de permettre à davantage de droits de tirage spéciaux d'être alloués, par l'intermédiaire des institutions financières internationales, à la réduction de la pauvreté, au bien-être des enfants et au développement durable.

33. Les participantes et les participants ont indiqué que le surendettement n'était pas qu'un problème financier, mais aussi un problème plus large de développement, et noté que la nécessité d'accroître les investissements dans les objectifs de développement durable était minée par la dette excessive, qui était aggravée par les catastrophes fréquentes. En ce qui concernait le surendettement, les participant(e)s ont mentionné qu'il était nécessaire de mettre en place des processus de restructuration de la dette plus rapides, plus équitables et plus transparents.

34. Les participantes et les participants ont mentionné la nécessité de politiques budgétaires disciplinées, de dépenses efficaces et productives, d'une gestion solide de la dette, d'une amélioration de la collecte et du partage des données, de l'adhésion aux normes internationales de gestion de la dette publique et d'une transparence accrue de la gestion et de la restructuration de la dette afin de réduire les risques liés à la soutenabilité de la dette. Les participant(e)s ont également noté que l'amélioration de la perception des impôts, la progressivité de l'impôt, la lutte contre l'évasion fiscale et des dépenses prudentes pouvaient améliorer la soutenabilité de la dette. Ils (elles) ont indiqué que les risques liés à la soutenabilité de la dette avaient pour origine les changements climatiques et la dépendance excessive à la dette libellée en devises étrangères. En ce qui concernait les risques des changements climatiques, les participant(e)s ont proposé d'intégrer les enjeux de durabilité environnementale dans les cadres de dette publique et d'accroître le recours aux clauses de suspension de la dette liées à la résilience climatique et aux secours en cas de catastrophe. Pour éviter la dépendance excessive à la dette libellée en devises étrangères, les participant(e)s ont mis en avant l'importance qu'il y avait de développer des marchés de la dette en monnaie locale profonds, liquides et fonctionnant bien.

35. Les participantes et les participants ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités, de fournir des conseils juridiques et d'assurer l'accès à des outils et à des mécanismes permettant de résoudre les problèmes de liquidité et de gérer les dettes insoutenables.

36. Pour réduire le risque de surendettement, les participantes et les participants ont souligné l'importance des instruments de financement novateurs, de la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature, du financement à des conditions favorables, de l'augmentation de l'aide publique au développement et d'une transition des emprunts à court terme vers le financement à long terme. Les participant(e)s ont également mis l'accent sur l'importance de l'extension du financement disponible à partir de toutes les sources et des mesures de renforcement de la confiance des investisseurs.

37. Saluant les progrès réalisés grâce au Groupe des 20 et à la table ronde mondiale sur la dette souveraine, les participant(e)s ont souligné la nécessité d'une participation plus large des créanciers et de cadres de restructuration de la dette prévisibles. Il a été noté que la proposition de l'Alliance des petits États insulaires visant à établir un service d'appui à la soutenabilité de la dette offrirait un moyen prometteur de relever les défis de la dette souveraine auxquels les pays vulnérables aux changements climatiques sont confrontés. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont été présentées comme des manières d'améliorer la soutenabilité de la dette et de régler les problèmes de liquidité. Certain(e)s participant(e)s ont également mis en lumière le rôle de coordination que l'ONU pourrait jouer dans la mobilisation collective des créanciers au sein des forums internationaux et sa capacité à amplifier la voix des emprunteurs dans les discussions multilatérales sur la dette. D'autres ont relevé qu'il fallait tirer parti des processus existants et des avantages concurrentiels pour éviter la redondance et la fragmentation des efforts. Pour prévenir les crises futures, les participant(e)s ont préconisé de réformer l'architecture financière internationale en augmentant le financement du développement et en améliorant la représentation des pays en développement. Certain(e)s représentant(e)s ont fait remarquer que les nouveaux mécanismes intergouvernementaux et multilatéraux affaibliraient le Cadre commun pour le traitement de la dette et dégraderaient les efforts visant à établir des processus de restructuration de la dette plus rapides et prévisibles.

38. Les représentantes et les représentants de la société civile ont demandé l'annulation immédiate de toutes les dettes insoutenables. Ils (elles) ont souligné qu'il fallait mettre fin au caractère conditionnel structurel de l'aide et à l'application des mesures d'austérité imposées par les institutions financières internationales, tout en notant la nécessité d'une protection sociale universelle dotée de ressources suffisantes. Ils (elles) ont appelé de leurs vœux un mécanisme multilatéral de renégociation de la dette dirigé par l'ONU qui faciliterait la participation et la coopération de tous les créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés. Ils (elles) ont également mis en avant la nécessité d'adopter une approche fondée sur les droits humains des cadres et des analyses de soutenabilité de la dette, ainsi que de veiller à ce que les évaluations de la dette soient alignées sur des principes axés sur les droits, adaptés aux changements climatiques, orientés vers la durabilité et tenant compte des questions de genre. Ils (elles) ont demandé que les instruments d'allégement de la dette adhèrent aux principes de transparence et de responsabilité et que les processus de financement de l'action climatique non créateurs de dette restent distincts des engagements en matière d'aide publique au développement.

E. Recherche de solutions aux questions nouvelles et émergentes

39. Un représentant du secrétariat a fait un exposé articulé autour de deux questions principales : améliorer les synergies entre les engagements mondiaux et la mobilisation des flux financiers ; remédier à la sous-représentation des pays en développement dans les institutions financières internationales. Il a présenté trois priorités : assurer la cohérence et l'homogénéité des systèmes de financement durable ; faire en sorte que la représentation des pays de la région Asie-Pacifique dans la prise de décision financière mondiale soit équitable et promouvoir des institutions financières régionales et des banques de développement plus flexibles.

40. Au cours d'une conversation entre experts, les intervenantes et les intervenants ont mis en avant le rôle que jouent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans l'amélioration du financement du développement en renforçant la cohérence des systèmes internationaux de développement et en tirant parti des points forts spécifiques des pays en développement, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Ils (elles) ont examiné le rôle des mécanismes régionaux, comme les plateformes de collaboration régionale, dans l'harmonisation de ces efforts avec les priorités des pays et la promotion des échanges transrégionaux. Un(e) intervenant(e) a également noté qu'il était urgent de produire des données pouvant être utilisées au-delà des statistiques descriptives, soit, en d'autres termes, des données plus prédictives et prescriptives qui pourraient être utilisées pour guider les mesures et non pas seulement pour contrôler les progrès de la concrétisation des engagements.

41. Les participantes et les participants ont indiqué qu'il était nécessaire de consolider les partenariats mondiaux en matière de développement, ce qui impliquait de promouvoir davantage la coopération Nord-Sud comme principal canal de coopération au service du développement, d'intensifier la coopération Sud-Sud pour créer des synergies entre les efforts des pays en développement et d'encourager les institutions financières internationales à davantage soutenir financièrement le développement. Soulignant l'importance de la coopération effective pour le développement, un(e) participant(e) a réitéré les principes d'appropriation des programmes par les pays, d'action axée sur les résultats, les partenariats de développement sans exclusive et la transparence et de responsabilité effective. Il (elle) a souligné le rôle des partenariats mondiaux dans la coopération effective pour le développement et la nécessité de les

renforcer. Les participant(e)s ont également appelé à améliorer la coordination des politiques macroéconomiques et à mettre en place un filet de sécurité financier mondial.

42. Les participantes et les participants ont pris note de l'importance qu'il y avait de réformer l'architecture financière internationale afin d'amplifier la voix des pays en développement et de faciliter leur participation dans les institutions financières internationales, tout en reconnaissant le mandat et le rôle des organes directeurs de ces institutions. Ils (elles) ont également appelé à renforcer les capacités et l'efficacité des institutions financières internationales. Pour répondre aux difficultés et aux vulnérabilités spécifiques des pays à revenu intermédiaire, les participant(e)s ont relevé qu'il importait d'aller au-delà du revenu national brut par habitant comme critère d'évaluation et d'évaluer la vulnérabilité multidimensionnelle. De nombreux(ses) participant(e)s ont souligné qu'il fallait tailler sur mesure les mécanismes d'allégement de la dette et intégrer des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophe.

43. De nombreux(ses) participant(e)s ont dit qu'il importait d'harmoniser le financement de l'action climatique avec le financement du développement pour optimiser l'efficacité des initiatives de développement. Les participant(e)s ont fait remarquer que les partenariats de développement sans exclusive, y compris les plateformes dirigées par les pays, étaient des mécanismes efficaces pour mettre en commun les ressources et l'expertise, permettant ainsi de mettre en concordance les stratégies de financement avec les priorités nationales en matière de développement et d'action climatique et de réduire les inefficacités. Certain(e)s ont également fait observer que les réformes visant à renforcer le commerce et l'investissement étaient essentielles pour mobiliser les ressources et stimuler la croissance économique inclusive et qu'il était nécessaire de bâtir une économie mondiale ouverte, en résistant à toutes les formes de mesures protectionnistes, et de protéger les chaînes industrielles et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Certain(e)s participant(e)s ont également noté le rôle croissant des pays à revenu intermédiaire dans la fourniture d'une expertise technique et d'un soutien financier dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

44. Les participantes et les participants ont fait observer que des stratégies de financement novatrices étaient nécessaires pour remédier aux vulnérabilités de la dette. Certain(e)s participant(e)s ont souligné qu'il fallait élargir l'accès au financement à des conditions favorables et augmenter l'aide publique au développement afin de respecter les engagements internationaux, en particulier pour les pays vulnérables, et qu'il était essentiel d'atténuer les pressions combinées des changements climatiques, du fardeau de la dette et de la volatilité des marchés. Un(e) participant(e)s a noté que le financement des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des mécanismes de financement préétablis, comme les assurances, était essentiel au renforcement de la résilience aux catastrophes et au soutien des communautés vulnérables. Plusieurs participant(e)s ont fait remarquer que l'augmentation des contributions du secteur privé au moyen du financement mixte et de la mobilisation de nouveaux donateurs était indispensable à l'élargissement des ressources financières et à la promotion de la collaboration. L'importance de la budgétisation tenant compte des questions de genre et de l'autonomisation des femmes et des filles comme piliers centraux du développement inclusif a également été mise en avant. Les participant(e)s ont noté qu'il importait de répondre aux besoins des personnes handicapées dans le financement du développement.

45. Certain(e)s participant(e)s ont pris note du rôle de systèmes solides de données et de la technologie numérique en tant que catalyseurs du financement efficace du développement et mis en lumière l'utilité de considérer les données, non seulement comme outil de suivi mais aussi comme ressources porteuses de transformation qui pourraient apporter des solutions dans tous les secteurs. De nombreux(ses) participant(e)s ont fait remarquer qu'il importait de réduire la fracture numérique et de tirer parti de la technologie pour promouvoir l'inclusion financière et le développement durable.

46. Les participantes et les participants ont noté le rôle que la coopération régionale pourrait jouer dans l'alignement des priorités de développement sur les stratégies de financement, l'amélioration de l'accès au financement et la réduction des vulnérabilités communes. Ils (elles) ont également souligné que les plateformes de collaboration régionale pouvaient aider à réduire les inefficacités et étendre les solutions locales.

47. Les participantes et les participants ont mis l'accent sur l'importance des investissements et des modes de financement novateurs dans les domaines clefs du développement, comme l'atténuation de la pauvreté, les infrastructures et la lutte contre la faim, la malnutrition et les crises alimentaires, et souligné qu'il était nécessaire de transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus écologiques, inclusifs et résistants aux changements climatiques. Ils (elles) ont également insisté sur l'importance qu'il y avait de donner aux populations les moyens d'accéder à la technologie et de réduire la fracture numérique afin d'aider les pays en développement à mieux tirer parti de la révolution technologique et de la transformation industrielle en cours pour développer de nouvelles forces productives de haute qualité.

48. Les participantes et les participants ont pris note de l'importance des envois de fonds des travailleurs migrants et de l'investissement de la diaspora pour combler les lacunes en matière de financement et encourager le développement durable. Ils (elles) ont également noté qu'il était important d'intégrer les enjeux de la mobilité humaine dans le financement de l'action climatique afin de tenir compte des conséquences du déplacement et de soutenir les mesures d'adaptation.

49. Les représentantes et les représentants de la société civile ont mis en lumière qu'il était urgent de résoudre les problèmes qui affectent de manière disproportionnée les pays en développement, comme les effets des changements climatiques et de l'insoutenabilité de la dette, et répété que le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, fixé à 300 milliards de dollars par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa sixième session, tenue en parallèle de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, était insuffisant. Ils (elles) ont noté que les milliards de dollars du financement de l'action climatique devaient se transformer en milliers de milliards et que ledit financement devait prendre une forme qui ne créait pas de dette, en particulier pour les pays vulnérables aux changements climatiques. Ils (elles) ont également noté que les règles commerciales limitaient souvent les pistes d'action des pays en développement, réduisant les recettes douanières et limitant l'accès aux marchés, et qu'elles renforçaient les inégalités à cause de traités d'investissement injustes. Ils (elles) ont fait remarquer qu'il était essentiel de réformer le cadre et les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États dans un nouveau système des Nations Unies multilatéral et coopératif. La réaffectation du financement militaire aux services sociaux et aux efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable a également été recommandée, tout comme l'évaluation a priori et a

posteriori des accords commerciaux en mettant l'accent sur les droits humains et le développement durable. Les représentant(e)s de la société civile ont également mis en lumière à quel point la soutenabilité de la dette était cruciale dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement et préconisé une convention-cadre des Nations Unies sur la résolution du problème de la dette.

F. Dialogue multipartite sur le financement du développement : perspectives du secteur public, du secteur privé, des organisations philanthropiques et de la société civile en Asie et dans le Pacifique

50. Lors d'une session extraordinaire, un dialogue a réuni des intervenant(e)s d'entités du secteur privé, d'organisations philanthropiques, d'alliances d'institutions financières, d'entités des Nations Unies, de groupes de réflexion indépendants et d'organisations de la société civile de toute la région Asie-Pacifique. À cette occasion, les participant(e)s ont mis l'accent sur la nécessité de repenser le partenariat pour le développement durable afin qu'il réunisse toutes les parties prenantes.

51. Les intervenantes et les intervenants ont insisté sur l'importance des réformes fiscales dans l'augmentation de la part des impôts dans le produit intérieur brut et pris note des difficultés liées aux réformes fiscales dans le cadre des programmes du Fonds monétaire international, qui imposaient souvent l'adoption de mesures d'austérité pendant les crises économiques. La dématérialisation des processus fiscaux a été présentée comme essentielle à la réduction de la corruption et de l'évasion fiscale des individus et des sociétés, ainsi qu'à l'amélioration de la conformité. En ce qui concerne les dépenses, la nécessité d'améliorer la transparence des pouvoirs publics a été mise en avant, et des appels ont été lancés pour renforcer la collecte et la communication des données afin de suivre les dépenses publiques et d'assurer leur alignement sur les priorités des objectifs de développement durable. Les intervenant(e)s ont également fait remarquer que les pays développés mettaient en place des subventions et des incitations fiscales pour certains secteurs, tandis que les pays en développement étaient encouragés à supprimer ces incitations.

52. Les intervenantes et les intervenants ont souligné qu'il fallait des politiques publiques claires pour guider les investissements, en particulier dans les pays les moins avancés. Des politiques porteuses solides, un état de droit effectif et des réglementations sur le rapatriement du capital ont été présentés comme des mesures permettant d'attirer des investissements étrangers directs à long terme. Les intervenant(e)s ont noté en particulier que les stratégies sectorielles de transition vers des économies à zéro émission nette donnaient des messages et des orientations importants au secteur privé. Ils (elles) ont également indiqué que le secteur privé devait équilibrer ses obligations envers les actionnaires, les consommateurs, les personnes et la planète.

53. Les intervenantes et les intervenants ont également pris note de la nécessité de fournir une assistance au renforcement des capacités des entités du secteur privé, en particulier des institutions financières nationales, afin de veiller à ce qu'elles puissent effectivement participer aux initiatives de durabilité en même temps que leurs équivalents internationaux. Ils (elles) ont indiqué que les institutions financières devaient être incitées à adopter des approches holistiques de la durabilité taillées sur mesure pour répondre aux priorités des portefeuilles et aux conditions économiques réelles. En ce qui concerne l'économie réelle, les intervenant(e)s ont mis l'accent sur l'importance des stratégies de durabilité efficaces axées sur l'impact qui pourraient être mises en œuvre par les microentreprises et les petites et

moyennes entreprises et noté que le renforcement des capacités de ces entreprises était nécessaire pour veiller à ce qu'elles soient en mesure d'accéder aux possibilités de financement idoines.

54. Les intervenantes et les intervenants ont également noté que le financement mixte était un outil efficace permettant d'abaisser le coût du capital et d'aligner les priorités du secteur privé sur les objectifs publics. Par ailleurs, ils (elles) ont souligné que les crédits d'émission de carbone devraient être utilisés en combinaison avec des approches de financement mixte, en particulier pour la fermeture anticipée des centrales électriques alimentées au charbon. Les intervenant(e)s ont mis l'accent sur l'importance des organisations philanthropiques locales (en plus des organisations philanthropiques internationales) dans l'octroi de financements à des conditions favorables et la mobilisation de fonds privés. Certain(e)s intervenant(e)s ont également fait observer que les institutions privées n'étaient pas suffisamment incitées financièrement à prendre en charge des investissements climatiques et qu'il était probable que les banques subissent des pertes de crédit en investissant dans certains de ces projets.

55. Les intervenantes et les intervenants de la société civile ont souligné l'importance qu'il y avait de veiller à placer les droits humains au centre des processus de restructuration de la dette souveraine et d'évaluation de la soutenabilité de la dette. Ils (elles) ont indiqué que les détails des processus de restructuration de la dette souveraine devaient être transparents et mis à disposition du public. Ils (elles) ont jugé qu'il était important de disposer d'un cadre de restructuration de la dette qui rende obligatoire la participation de tous les prêteurs, conformément à la notion de répartition équitable des charges. Ils (elles) ont pris note de l'importance qu'il y avait de mettre en place un mécanisme multilatéral de renégociation de la dette contraignant et transparent, coordonné par l'ONU, qui ouvrirait la voie à une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine.

56. Les intervenantes et les intervenants de la société civile ont également noté qu'il importait de veiller à ce que les personnes ultrariches et les sociétés multinationales s'acquittent de leur juste part d'impôts, ainsi que d'adopter des systèmes fiscaux progressifs et tenant compte des questions de genre, de mettre en place des impôts sur la fortune et de fixer l'impôt sur les sociétés à 25 % au minimum.

57. Les intervenantes et les intervenants de la société civile ont noté que pour veiller à l'homogénéité et la cohérence au sein du processus de financement du développement, il importait d'adopter des approches qui privilégiaient le principe de responsabilité, la transparence et la participation effective de la société civile et des syndicats. Ils (elles) ont également insisté sur la nécessité de renforcer la responsabilité en ce qui concerne les engagements financiers pris par les États membres, les donateurs et les autres parties prenantes, grâce à l'adoption d'indicateurs et de paramètres concrets permettant d'examiner et d'évaluer la mise en œuvre, garantissant ainsi la transparence. Ils (elles) ont indiqué qu'un des résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement devrait être une plus grande légitimité, une plus grande efficacité et une meilleure prise en compte des travailleurs, notamment des femmes, des travailleurs syndiqués et des travailleurs marginalisés. Ils (elles) ont noté que des mesures spécifiques pourraient consister à institutionnaliser une session consacrée au financement du développement dans les forums régionaux pour le développement durable, ce qui permettrait de garantir que les organisations de la société civile puissent fournir des contributions de fond et participer efficacement aux processus de suivi et d'évaluation.

II. Organisation de la Consultation régionale

58. À la Consultation régionale de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique, le Bureau suivant a été élu :

Président :	M. Bishnu Prasad Paudel (Népal)
Vice-Président(e)s :	M. Anthony Swan (Australie) M. Lyonpo Lekey Dorji (Bhoutan) M. Amenatave V. Yauvoli (Fidji) M. Ali Haidar Ahmed (Maldives) M. Tumur Amarsanaa (Mongolie) Mme E.A.S. Wijayanthi Edirisinghe (Sri Lanka)

59. Les États membres de la CESAP ci-après étaient représentés : Arménie, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Türkiye et Viet Nam.

60. Les Îles Cook, membre associé de la CESAP, étaient également représentées.

61. Les représentantes et représentants des Observateurs permanents ci-après ont participé à la Consultation : Espagne, Égypte, Finlande et Suède.

62. Les organismes, institutions spécialisées et fonds des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Agence internationale de l'énergie atomique, Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale, Bureau de la coordination des activités de développement, Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds d'équipement des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale du commerce, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Union internationale des télécommunications.

63. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque asiatique de développement, Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Commission économique eurasienne, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, Organisation de coopération et de développement économiques et Société asiatique de réassurance.

64. Les organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres organismes ci-après étaient représentés : Action Group on Erosion, Technology and Concentration ; Asia Pacific Forum on Women, Law and Development ; Association of Development Financing Institutions in Asia and the Pacific ; Buddhist Tzu Chi Foundation ; Bureau international de

documentation fiscale ; Campagne mondiale pour l'éducation ; ChildFund International ; Coastal Association for Social Transformation Trust ; Confédération syndicale internationale – Asie-Pacifique ; Empower India ; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; Glasgow Financial Alliance for Net Zero ; Global Finance and Technology Network ; GT Capital ; Indorama Ventures ; Initiative pour les obligations climat ; Institute of Policy Studies of Sri Lanka ; International Batasang Obrero at Mamamayan International ; Internationale de l'éducation ; LDC Watch ; Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique ; Moody's ; Nagorik Uddyog ; Rockefeller Foundation ; Society for International Development ; Third World Network ; Université Thammasat. Des représentant(e)s et membres du Réseau des entreprises durables de la CESAP étaient également présent(e)s.